

<p>SNTRS</p>  <p>CNRS-INRIA INSERM-IRD INED-INRETS- INRP</p>	<p style="text-align: center;"><i>En bref...</i></p> <hr/> <p>SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33 Courrier électronique : sntrscgt@vjf.cnrs.fr - - Site web : http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr</p>
--	--

Numéro256 du 19 avril 2011

Information scientifique et technique :
Déclaration commune des bureaux nationaux du SNTRS-CGT et du SNCS-FSU

L'information scientifique et technique (IST) française vit aujourd'hui de profondes mutations, à la fois de nature institutionnelle et technologique. Les bureaux nationaux du SNTRS-CGT et du SNCS-FSU rappellent en préalable que :

- l'INIST représente le plus fort potentiel de professionnels hautement qualifiés de l'IST.
- l'INIST est une force considérable qui doit retrouver un rôle central au service de l'ensemble des besoins en IST.

Le SNTRS-CGT et le SNCS-FSU estiment que ni la direction du CNRS, ni les responsables nationaux de l'IST n'ont eu la réelle volonté politique de résister au lobby des grands éditeurs scientifiques et de mettre l'IST au service du développement scientifique et technique.

Prenant en compte l'arrivée de nouveaux acteurs, (services communs de documentation, ABES, CLEO, PERSEE etc.), le ministère propose de réorganiser l'IST autour d'une Très Grande Infrastructure de Recherche, la Bibliothèque scientifique numérique (BSN). Le projet du ministère, sans aucune négociation ni consultation de la communauté scientifique, ignore les demandes des personnels et de leurs organisations syndicales.

Dans le même temps, la direction du CNRS envisage une restructuration de l'INIST sans en définir clairement les axes et les objectifs, malgré les sollicitations que nous avons fait entendre au cours des derniers mois. A cette heure, la direction reste évasive sur la possibilité d'un éclatement en plusieurs unités mixtes de service. Cette situation a créé une forte inquiétude chez les personnels, d'autant que les personnels de la filiale de droit privé INIST Diffusion se sont vu notifier la mise en liquidation de l'entreprise le 14 mars dernier. Sans garantie du maintien des missions de la filiale dans l'INIST (CNRS) les personnels appréhendent une intégration sans proposition concrète de reclassement.

Face à cette situation les directions nationales du SNTRS-CGT et du SNCS-FSU réaffirment les principes suivants :

- Les emplois de l'INIST doivent être préservés, à la fois pour l'entité INIST et la filiale INIST Diffusion. Le SNTRS-CGT et le SNCS-FSU prennent acte de la décision de transfert de la filiale INIST Diffusion dans le CNRS. Les personnels de la filiale, qui se sont vus proposer un CDI de droit public, doivent être intégrés sur emploi statutaire dans les meilleures conditions.
- Le découpage de l'INIST en entités indépendantes et sans perspectives est inacceptable. L'unité de la structure doit être maintenue ainsi que ses emplois. Ce potentiel ainsi que la richesse de ses compétences peut être valorisé en se voyant ainsi confier des missions nationales en matière d'information scientifique et technique. Ces missions doivent être clairement définies en concertation avec les personnels de l'INIST, sur la base des besoins exprimés par les représentants de la communauté scientifique.
- S'il y a réorganisation de l'INIST, cela doit passer par une réflexion associant les instances scientifiques, les personnels de l'INIST et les organisations syndicales du CNRS sur l'expression des besoins de la communauté scientifique et sur les missions et l'organisation de l'IST dans le cadre du CNRS. L'importance de l'IST dans notre secteur justifie en soi le maintien d'une unité propre du CNRS pour mener à bien ces missions nationales au plus près des scientifiques.

Le SNTRS-CGT et le SNCS-FSU demandent l'ouverture d'une négociation nationale avec le ministère sur la politique de l'IST et la mise en place de la BSN.

Paris le 11 avril 2011